

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 juillet 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DFPE 127** Subvention et avenant n°1 (109 925 euros) à l'association La Ribambelle (15e) pour son établissement d'accueil de la petite enfance (15e).

**Mme Nawel OUMER, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention et la signature d'un avenant avec l'association La Ribambelle ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 22 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°1 dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association La Ribambelle (15e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 109 925 euros est allouée à l'association La Ribambelle (15e) pour son multi accueil La Ribambelle située 41, rue de Javel à Paris - 15<sup>e</sup>- (N° Tiers Simpa : 20 280 – N° Dossier : 2017\_03767).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2017 et suivante, selon la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**